

Refondation de l'école, acte 2



Après le vote récent d'une loi générale (et consensuelle) sur la refondation de l'école, **le Ministère ouvre une série de chantiers pour le second degré**. L'éducation prioritaire tout d'abord, le collège et les programmes ensuite. Autant de sujets qui ne manqueront pas d'animer nos salles de professeurs dans un contexte général de pénuries d'enseignants, de CPE et de COPsy (cf. les compte rendus de CTSD dans notre académie, page 2). La rationalisation des moyens semble donc avoir encore de beaux jours devant elle, et les mois à venir promettent des échanges très vifs. **A noter tout d'abord un grand absent de cette liste : le lycée.** Les motifs d'insatisfaction restent pourtant nombreux : nouvelles épreuves de langues vivantes au bac, dysfonctionnement en AP, péril sur les filières STI et désorientation des professeurs qui y enseignent, aucune anticipation de la montée démographique, etc. Pour autant l'ambition du ministre ne s'arrête pas là : les missions et les

statuts de tous les personnels sont aussi au «menu» des réformes prochaines. **Après le grand sujet des rythmes scolaires en primaire, adapter nos services dans les établissements paraît être un sujet tout trouvé.** Si ça et là des risques pèsent déjà (exemple de la «réflexion» sur des services partagés dans les futures structures du projet de cycle CM1-CM2-6ème), notre ministre s'est pour l'instant gardé de s'attaquer frontalement aux statuts. Les discours de rentrée font toujours une place de choix à nos métiers mais les lois de finance successives ignorent une nécessaire (re)valorisation, le point d'indice étant gelé depuis des années pour cause de crise des finances publiques. **Que reste-t-il alors à négocier ?** Le temps de travail et son contenu. En lien avec la profession (notamment lors de nos visites dans les établissements), nous construisons et rappelons les mandats votés au congrès de Reims en 2012. Face à la montée de l'autonomie des (chefs d') établissements qui dérèglement toujours plus, nous défendons le projet d'une véritable autonomie des collègues et des équipes dans l'exercice de leur liberté pédagogique, et ce, dans un cadre national respecté. Face au glissement de missions-orientation, éducation-vers les enseignants, nous défendons le respect de nos métiers et des valences dans toutes leurs dimensions en incluant dans nos services toutes les activités pédagogiques nouvelles non reconnues dans les décrets de 1950. **Voici deux pistes bien concrètes pour améliorer le quotidien de nombreux collègues dont le travail peine à être reconnu et dont le temps de travail s'alourdit et s'intensifie au fil des années.**

SOMMAIRE

page 1

• Édito

page 2

• Instances : 25,39,70,90

page 3

• LV

• Note de vie scolaire

• Assises de l'éducation prioritaire

page 4

• Les centres de connaissances et de culture

page 5

• Crise de recrutement

page 6

• Stagiaires et étudiants en formation

Jérôme PHILIPPE

CTSD 25

Des documents de travail reçus tardivement, corrigés par d'autres distribués en séance (pratique, pour préparer la réunion!) dont on nous dit d'emblée que, de toute façon, ils s'avéreront inexacts après la deuxième enquête dans les établissements... Peut-être pour apaiser le mécontentement que la FSU a exprimé dès la déclaration préalable devant un H/E en baisse, des effectifs de classes en hausse, un nombre de créations de classes insuffisant pour absorber

correctement les élèves supplémentaires par rapport aux prévisions (près de 600), des services partagés (parfois sur trois établissements) de plus en plus fréquents. Comme d'habitude, la DASEN n'a pas répondu à nos questions ou a botté en touche, prenant note ou affirmant que le dossier serait suivi. Facile à dire puisqu'elle quitte le département...

Sylviane Gutierrez

Collège du Jura : des points noirs demeurent !

Les éléments d'information demandés et obtenus par la FSU lors du CTSD du 6 septembre, avant la tenue du CTSD bilan de rentrée, permettent d'ores et déjà d'affirmer que la rentrée 2013 dans les collèges du Jura n'est pas satisfaisante. En effet, malgré les dotations de près de la moitié des collèges abondées de 152,5 heures (8,5 ETP), il reste de nombreuses classes chargées et pour cause, les seuils restent élevés (28 en 6e-5e - 30 en 4e-3e) ; des groupes allégés et des dispositifs d'aide ont été supprimés. C'est d'autant moins satisfaisant que ces heures ont été distribuées seulement à la mi-juillet et en heures supplémentaires (2,5 fois

plus d'HSA que d'heures postes) ! La nomination tardive des contractuels - admissibles 6h a multiplié le nombre de petits blocs de moyens provisoires de moins de 6h (1/3 des BMP) et créé des situations absurdes. Comme dans toute l'académie, les TZR du Jura en pâtissent le plus : souvent nommés sur deux, trois établissements, parfois très éloignés. Si le directeur d'académie regrette cette gestion à flux tendus et les difficultés induites, il assume la méthode qui consiste à donner une enveloppe, même insuffisante, au lieu de partir des besoins devant élèves !

Laure FLAMAND

Compte-rendu du Comité Technique de Haute-Saône et du Comité Départemental de l'Education Nationale de septembre 2013

Les représentants SNES-FSU ont d'abord posé le problème du calendrier de ces 2 réunions ayant pour but de faire le bilan de la rentrée dans les collèges de Haute-Saône. Or, l'administration est incapable de nous fournir les effectifs précis, ce qui empêche tout réel bilan. Pour autant, il s'avère que la Haute-Saône voit se poursuivre sa lente mais progressive augmentation des effectifs : 40 à 50 élèves de plus par rapport à l'année dernière et plus 450 élèves depuis 2007. Dans le même temps, les effectifs par classe continuent d'augmenter (E/D : + 0,3) et les moyens horaires sont en baisse de 20 heures (H/E : - 0,1). Des records sont ainsi atteints avec un H/E de 1,1 pour le collège d'Héricourt, du jamais vu en Haute-Saône. La Vie Scolaire ne voit pas s'améliorer sa dotation Equivalent Temps Plein AED qui passe de 101,5 à 97,75. Le Dasen a beau nous rassurer avec l'arrivée prochaine de contrat CUI CAE pour renforcer les Vies Scolaires, c'est encore une précarisation accrue du personnel dans les établissements qui s'annonce.

Plus inquiétant encore sont les propos tenus lors du CDEN. Lors de l'annonce du calendrier 2013-2014, le Dasen a précisé que nous nous reverrons en janvier pour les suppressions de postes (sic). On voit donc à quoi s'attendre pour la préparation de rentrée 2014. Côté Conseil Général, le discours du vice-président Gérard

Pelleteret n'est pas plus rassurant. Ce dernier est revenu sur le schéma directeur des collèges 2007-2015, expliquant qu'une partie des prévisions s'est avérée fausse tant à la baisse sur l'aire de Vesoul, Champlitte ou Faucogney par exemple qu'à la hausse comme sur Rioz, Dampierre ou Pesmes. Face à ce constat, le Conseil Général souhaite lancer une réflexion sur la sectorisation, c'est-à-dire revoir la carte scolaire. Le SNES-FSU n'est pas contre cette réflexion, il en a même fait la demande par courrier au printemps 2013 lors des discussions sur l'éventuel déménagement du collège Gérôme et de la création d'un 27ème collège à Boult. Néanmoins, ces deux discours nous inquiètent car derrière une apparente gestion sérieuse pourrait se cacher une approche uniquement comptable de la politique scolaire n'ayant pour unique but qu'une nouvelle vague de suppression de postes pour notre département. D'ailleurs, les élus présents au CDEN, de gauche comme de droite, se sont inquiétés de savoir quels seraient les collèges menacés et avec quelles conséquences pour les territoires. G. Pelleteret a rassuré les élus en expliquant que cela n'était qu'une piste de réflexion. A suivre. Le SNES 70 restera vigilant sur ces questions.

Cyril Couturier

Rentrée sous tension dans le 90

Septembre 2013 dans les collèges du Territoire de Belfort a de nouveau été sous le signe néfaste des rentrées précédentes. Les postes annoncés ne sont pas là et c'est avec des effectifs par classe toujours chargés que les collègues doivent appréhender les difficultés des élèves. Le collège Rimbaud connaît ainsi un taux d'heures postes rapportées au nombre d'élèves historiquement bas (taux H/E à 1,12 !). Côté conditions de travail les choses ne s'améliorent pas quand les affectations sur plusieurs établissements (complément de service ou TZR) pratiquent un peu plus le «grand écart» géographique dans le département, voire dans les

communes du Doubs voisin. Dans les services de la vie scolaire, la situation devient elle aussi tendue puisque chaque collège s'est vu retirer 0,25 postes d'assistant d'éducation alors même que les effectifs des collèges sont à la hausse et que les nouveaux contrats uniques d'insertion n'ont pas encore été recrutés. A ce sujet, la délégation du SNES-FSU a rappelé nos mandats contre tout développement de la précarité dans la fonction publique et pour un véritable statut dédié aux personnels de surveillance dans nos établissements.

Jérôme PHILIPPE

Langues vivantes

Les langues vivantes ont été durant l'année scolaire 2012-2013 une discipline particulièrement malmenée par la réforme du lycée et les nouvelles épreuves de baccalauréat.

Le SNES a engagé une réflexion afin que les dysfonctionnements constatés l'an dernier ne se reproduisent pas, en termes de désorganisation des cours, de charge de travail pour les enseignants et même de fraudes aux examens (5 cas en LV dans notre académie).

Le SNES de Besançon a rédigé un bilan transmis au recteur lors du Comité Technique Académique de juin, bilan adjoint au compte-rendu de séance réglementairement envoyé au ministère. Le SNES national a pour sa part été reçu en audience au ministère début juillet, audience exclusivement consacrée à la thématique des LV et durant laquelle l'idée de réduire les périodes d'évaluation au baccalauréat de 3 à 2 avait été actée. C'était peu par rapport à nos mandats (examen terminal, national et anonyme) mais tout de même une avancée.

Or, contrairement à sa promesse, le ministère n'a publié aucun texte de cadrage à la rentrée sur ce sujet.

Le SNES a donc décidé d'une part de relancer le ministère, de faire connaître publiquement ses atermoiements et d'autre part d'appeler tous les collègues de LV à refuser l'organisation des épreuves orales du bac avant le troisième trimestre 2014. Cet appel est destiné à nous donner du temps pour continuer à faire pression au niveau académique et national.

Il convient donc d'organiser le débat dans chaque lycée et de mobiliser à nouveau les collègues sur le thème des évaluations en cours d'année, qui concerne non seulement les LV mais aussi les SVT, les sciences physiques, et les disciplines de spécialité en STMG et STI (et dans l'absolu tous les enseignants puisque le dispositif pourrait être étendu).

Par ailleurs, si vous n'avez pas encore signé la pétition intersyndicale « langues vivantes », faites-le vite car elle sera bientôt transmise au Ministère (<http://www.lv-bac-urgence.net/?petition=3>).

Nous vous tiendrons au courant des évolutions de ce dossier.

Nathalie Faivre

Note de vie scolaire : remettre la pression est nécessaire !

Début septembre, le SNES-FSU a publié un communiqué de presse qui s'interrogeait sur le maintien pour 2013-2014 de la note de vie scolaire dans les collèges.

En effet, depuis le vote de la loi de Refondation de l'école, la NVS ne fait plus partie du cadre légal et ne doit donc normalement plus faire partie de l'évaluation des élèves. Or, alors même qu'elle fait l'unanimité contre elle, le ministère continue à jouer la montre en ne publant pas le décret nécessaire à son abrogation.

Devant l'insistance des représentants nationaux de la FSU, V. Peillon a fini par proposer de saisir d'urgence le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) dès son installation. Ce dernier devra se prononcer sur la question de la suppression de la note de vie scolaire au collège et rendre un avis avant les vacances de fin d'année.

Cette décision est insuffisante et ne règle pas la question de la NVS au premier trimestre. C'est pourquoi, en attendant la

décision du CSP, les représentants de la FSU ont demandé que la NVS soit « gelée » pour le premier trimestre. Pour l'instant, le ministre n'a pas répondu à la proposition des syndicats de la FSU.

Devant tant d'inertie et d'atermoiements, nous appelons tous les collègues de collège à refuser de renseigner la NVS au premier trimestre et de tenir bon face aux éventuelles pressions des chefs d'établissements. Il s'agit en effet pour nous d'envoyer un message clair au CSP et de soutenir fermement les demandes de nos représentants nationaux en signant et diffusant massivement la pétition nationale lancée par la FSU : <http://petitions.fsu.fr/>

Les récents allégements du programme d'HG ont montré que nous savions nous faire entendre quand cela était nécessaire. Faisons de même avec la NVS !

David Caillet

Assises de l'Education prioritaire : tout est déjà joué ?

Les Assises de l'Education prioritaire se mettent en place dans l'académie, tant bien que mal et sans grand enthousiasme de la part des responsables de réseaux. Il est à noter que le Rectorat de Besançon n'a absolument pas communiqué avec les partenaires sociaux sur l'organisation des demi-journées banalisées. Les collègues découvrent donc les thématiques proposées, certes intéressantes mais qui nécessiteraient une réflexion beaucoup plus approfondie, alors qu'ils ne sont pas encore sortis des problèmes liés à la rentrée.

Notre inquiétude concerne la remontée de ce qui se dira au cours de ces discussions. Les enseignants seront-ils associés à la rédaction des synthèses ou sera-t-elle l'apanage des IEN et des

chefs d'établissement ? Les précédentes "consultations" qui concernaient l'ensemble de la profession ont en effet quelque peu échaudé les collègues qui n'ont pas retrouvé dans les conclusions gouvernementales ce qui s'était dit dans leurs établissements.

Pour donner votre avis sur l'Education prioritaire, répondez à l'enquête consultable sur le site académique du SNES : <http://www.besancon.snes.edu/spip.php?article994>. Vous pourrez être certains que votre opinion sera prise en compte !

Sylviane Gutierrez



Les Centres de connaissances et de culture : verbiage et enfumage en guise d'innovation

Le Centre de Documentation et d'Information changerait de nom et évoluerait vers un Centre de Connaissances et de culture. Voilà ce que préconise le vade-mecum intitulé "Vers des centres de connaissances et de culture", publié par le Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et de la vie associative, en mai 2012 et distribué dans tous les établissements. À l'heure où les chefs d'établissement et les IA-IPR vie scolaire s'en emparent pour insuffler une nouvelle organisation, que faut-il en penser ?

Evolution, innovation ?

Dès l'avant-propos, il est expliqué que "les évolutions technologiques de ces dernières décennies bouleversent les conditions d'accès à l'information et aux connaissances" et que le "CDI apparaît à nouveau comme un lieu d'innovation[...]", s'inspirant des learning centres anglais, l'expérimentation de "centres de connaissances et de culture" permet d'offrir une gamme de services étendus pour se rencontrer en petits groupes pour un travail précis ou échanger librement, rechercher des informations sur tout support, préparer une intervention devant sa classe ou un groupe d'élève ou plus largement sur un média, réfléchir, lire, se cultiver, se détendre[...]".

Ce qui surprend de **prime abord** c'est qu'il n'y a rien de nouveau et que tout ceci existe déjà, fort heureusement. Les CDI, s'ils n'ont pas changé de nom, n'ont jamais cessé d'évoluer contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire. Les professeurs documentalistes ont toujours fait évoluer leurs pratiques, en lien avec les évolutions technologiques.

"Permettre au professeur documentaliste d'assurer une formation des élèves à la culture de l'information et des médias en développant les collaborations avec ses collègues".

Cette phrase montre à quel point la reconnaissance de la mission pédagogique du professeur documentaliste ne va pas de soi. Ce Vade-mecum aurait pu être l'occasion d'afficher un cadre à cette mission d'enseignement légitime et statutaire, il n'en est rien.

Un lieu, une politique d'accès aux ressources qui changerait tout ?

Alors, où résiderait l'innovation ? **Dans le lieu lui-même...**: "donner aux élèves et aux personnels un cadre de travail propice à la réalisation des apprentissages dans toute leur diversité et leur complémentarité". Un lieu où tout et tous se concentreraient : les usagers (élèves, enseignants, parents...), les personnes qui gèreront ce lieu (professeur documentaliste, CPE, assistants d'éducation...) sans aucune

précision sur les pratiques pédagogiques, sans qu'aucune explication ne soit donnée sur les missions et les statuts des uns et des autres. Cela interroge.

L'accès aux ressources, au lieu, pour les usagers de ces centres de connaissances et de culture serait le problème essentiel à résoudre. *Il suffirait de proposer "des espaces confortables et connectés". Quelle méconnaissance du terrain et des élèves confrontés à la difficulté de se repérer dans ce flot d'informations !*

L'aménagement d'un lieu, la multiplicité des acteurs et l'accès facilité à des outils, à des ressources, numériques notamment, ne sauraient à eux seuls favoriser l'acquisition de connaissances des élèves et développer leur esprit critique. Pour cela il faudrait une réelle volonté pour donner une vraie place à la formation des élèves en information-documentation, partir de l'élève et des difficultés en matière de tri, de sélection et d'analyse de l'information.

S'informer, se documenter, cela s'apprend. "Information", "documentation", ces deux termes disparaissent du nom "centre de connaissances et de culture"

"Co-construire le projet de centre de connaissances et de culture entre l'EPLE et la collectivité territoriale."

A l'instar de tous les dispositifs mis en place depuis plusieurs années, ce vade-mecum sur les centres de connaissances et de culture propose une vision rétrécie, rentrée sur les établissements et les collectivités et non une dimension nationale, ce qui accentuera les inégalités entre les territoires. Le terme même de " Nationale" semble s'éloigner une fois encore de "l'Education" .

Qu'en est-il des missions des professeurs documentalistes ?

Faut-il s'inquiéter lorsque la mission pédagogique du professeur documentaliste est à peine abordée et qu'il apparaît plutôt avec une mission d'accompagnement, de conseil et d'expertise ?

Faut-il s'interroger lorsque les missions, les compétences, les statuts ne sont pas clairement définis, laissant penser que les personnes sont interchangeables ?

Faut-il s'inquiéter lorsqu'on préconise à chaque établissement de partir non pas d'un point de vue pédagogique mais d'un lieu ou de plusieurs (CDI, salles de permanences, salles informatiques) de leur fréquentation et de la gestion du flux des usagers pour réaliser un projet de centre de connaissances et de culture ? Assurément oui !

Sylvie Nantes-Berger

Crise du recrutement : pas d'amélioration en vue

Les sous-recrutements délibérés entre 2002 et 2011 ont entraîné une pénurie d'enseignants titulaires généralisée à toutes les disciplines du second degré.

Les annonces de campagne sur les «60 000 postes» avaient été comprises comme une reconnaissance de cette crise. Mais aujourd’hui, c'est la possibilité de recruter les enseignants titulaires pour occuper ces postes qui est hypothéquée. En effet, le nombre de postes mis aux concours 2013 a augmenté de 28 %, mais celui des candidats n'a augmenté que de 7 % dans le second degré. Ainsi, 1528 postes n'ont pas été pourvus à la session 2013. De ce fait, les moyens supplémentaires sont en partie absorbés par la hausse des effectifs élèves (dans le second degré, +10 postes, +120 élèves attendus dans notre académie), et les départs en retraite de l'année ne seront pas remplacés «un pour un» comme promis.

Pour faire face à cette crise inédite, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux qu'un empilement de dispositifs transitoires qui ressemble à un mille feuille indigeste :

- **Professeurs stagiaires sacrifiés encore une année puisque maintenus avec seulement 3 heures de décharge. Notre académie en accueille 165 cette année contre 133 l'an dernier.**
- **Étudiants admissibles au concours 2014 exceptionnel anticipé, recrutés comme contractuels, menant de front préparation des oraux de concours, du master 2 et service en responsabilité, avec une formation préalable de 3 jours (!). L'académie de Besançon en accueille 163 à cette rentrée, pour lesquels il a fallu trouver des supports pas trop éloignés du lieu de formation. Une trentaine d'étudiants admissibles a refusé la proposition du rectorat.**
- **Emplois d'Avenir Professeur, peu attractifs et peu propices à la réussite universitaire des boursiers seuls concernés, ne comportant pas d'engagement à**

servir l'État : ils ne garantissent en rien la réalisation des 150 000 recrutements prévus dans la Loi d'orientation. Dans l'académie de Besançon, sur les 40 postes proposés l'an passé, seuls 38 ont trouvé preneur (et encore, 17 l'ont été parce que le dispositif a été étendu au premier degré) ; nous ignorons à l'heure actuelle ce qu'il en est des 60 postes supplémentaires proposés à la rentrée 2013.

Les élèves sont les premières victimes de cette situation: classes surchargées, suppression des groupes réduits, réduction des options, amputation des horaires disciplinaires, manque de remplaçants, perte d'un nombre insupportable d'heures de cours faute d'enseignants...

Mais les enseignants en poste prennent de plein fouet également cette crise du recrutement : après avoir vécu des hausses d'effectifs, une diminution de nos horaires disciplinaires et donc une augmentation du nombre de classes à prendre en charge, la multiplication des heures supplémentaires et des compléments de service, nous voici arrivés à une nouvelle étape : cette année, les services rectoraux ont prélevé un nombre considérable d'heures afin d'affecter les contractuels admissibles, ce qui fait que les TZR, arrivant en fin de processus, ont été très mal lotis.

Le SNES persiste à penser qu'une revalorisation des métiers de l'enseignement et de l'éducation est indispensable pour leur rendre de l'attractivité ; par ailleurs, une réflexion sur les conditions de travail, notamment lors de l'entrée dans le métier, sera nécessaire également. Dans ce cadre, un plan de prérecrutement dès la licence, sous statut d'élève-professeur (avec traitement complet et engagement quinquennal à servir l'État), ainsi que des allocations d'autonomie pour mettre fin au salariat étudiant génératrice d'échec sont des solutions que le gouvernement devrait étudier sérieusement.

Nathalie Faivre

Stagiaires et étudiants en formation : pour y voir plus clair

Vous avez sans doute remarqué à cette rentrée un afflux inhabituel de nouveaux personnels aux statuts très divers dans nos établissements. Stagiaires, emplois d'avenir, contractuels admissibles : qui sont-ils, quels sont leurs droits, leurs obligations, leur avenir ? Afin de vous aider à mieux connaître ces personnes, qu'il convient d'accueillir le mieux possible, voici un tableau récapitulatif.

	FONCTIONNAIRE STAGIAIRE	CONTRACTUEL ADMISSIBLE	EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR
Statut	Stagiaire	Contractuel	Contractuel de droit privé : les EAP ne sont pas considérés comme des agents non titulaires de l'État. C'est le Ministère du travail qui finance ces emplois à 75%.
Conditions d'inscription	CAPES + M2	admissibilité au CAPES (épreuves écrites) + M1	étudiant boursier, en L2, L3 ou M1
Conditions dans les années qui viennent	CLES ET C2I dans les 3 ans suivant titularisation	M2 + admission au CAPES (épreuves orales)	présenter un des concours de l'Éducation nationale
Obligation de service hebdomadaire	Service complet avec une décharge de 3h pour les certifiés et les agrégés, 6h pour les CPE et les Documentalistes + 6h de formation pour tous	Certifié : 6 h Documentaliste : 12 h CPE : 13 h (service pouvant être augmenté à la demande du contractuel s'il est déjà détenteur du M2)	12 h de présence (observation, pratique accompagnée ; accompagnement d'activités péri-éducatives, soutien et aide ou accompagnement individualisés)
Salaire net	Certifiés, CPE : 1597 € Agrégés : 1808 € (3ème échelon)	728 € (sur la base d'1/3 de service)	400 €
Ce qu'en pense le SNES	L'entrée dans le métier n'est toujours pas progressive, un service à 15 h ne permet ni de travailler dans la sérénité, ni une prise de distance par rapport aux pratiques.	La charge de travail est très lourde, notamment pour les étudiants pas encore titulaires du M2, à qui des classes sont confiées ! Surtout, qu'adviendra-t-il des candidats recalés à l'oral ? Constitueront-ils les futures cohortes de précaires ?	Ce statut est très désavantageux en termes de salaire et d'obligation de service. Il ne propose pas un parcours sécurisé et attractif vers le concours.

Nathalie Faivre

Message de votre S3

Pensez à renouveler votre adhésion au SNES !

<http://www.besancon.snes.edu/spip.php?article13>

Bulletin académique - SNES - BESANÇON
ISSN 0399 774x - CPPAP 0915 S 05578 - 19 av. Droz - 25000 Besançon
DISPENSÉ DE TIMBRAGE BESANÇON CTC
DISTRIBUÉ PAR LA POSTE
DÉPOSÉ LE 11/10/13

